

CONDITIONS SPÉCIALES DE L'OPÉRATION

Parrainage

été 2023

DURÉE POUR BÉNÉFICIER DE L'OFFRE :

Du lundi 19 juin 2023 au vendredi 18 août 2023 inclus.

BÉNÉFICIAIRES :

- Le parrain : tout abonné télépéage ATMB ayant un abonnement en cours de validité.
- Le filleul : tout **nouvel** abonné* dans **la limite d'un badge** par client.

CONTENU DE L'OFFRE :

- **Le parrain peut parrainer jusqu'à 2 amis maximum** et bénéficie pour chaque ami souscrivant à un abonnement télépéage ATMB - Le Voyageur, **d'un crédit de 15 euros TTC sur sa facture télépéage** à compter du mois de souscription de son ami.
Cet crédit d'euros est utilisable exclusivement sur les autoroutes ATMB pendant 3 mois avec son badge télépéage. Si au terme des 3 mois, il n'a pas été utilisé dans son intégralité, il est perdu. Si un changement d'abonnement intervient dans les 3 mois alors le crédit d'euros non utilisé est perdu.
- Le filleul bénéficie **de la gratuité des frais de mise en service (11€TTC) et de livraison du badge (4€) pour toute souscription à un offre télépéage « particuliers »** Le Voyageur.

Pour bénéficier de cette offre, le filleul, au moment de sa souscription, doit indiquer le numéro d'abonné, le nom et le prénom de son parrain. Pour une souscription par internet sur www.atmb.com, le **code promo CPA2023B** devra être saisi dans le champ prévu à cet effet.

MOYENS POUR SOUSCRIRE À L'OFFRE :

- sur www.atmb.com
- au Centre de Relations Clients de Nangy de 8h00 à 19h00 du lundi au vendredi

INFORMATIONS SUR L'OFFRE :

- sur www.atmb.com
- par téléphone au 0 800 074 100 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (appel gratuit depuis un poste fixe)

* ou pour tout ancien abonné ATMB dont la date de résiliation du dernier contrat actif est supérieure à 2 ans minimum (2 ans consécutifs sans coupure).



Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc

www.atmb.com